

Profil d'enseignement pour le Master de spécialisation en Droit social
Faculté de Droit et Criminologie

À la Faculté de droit et de criminologie, les candidat(e)s au master de spécialisation en Droit social sont capables :

1. D'approfondir leurs connaissances de base dans les aspects essentiels du droit du travail et du droit de la sécurité sociale, ainsi que dans certains aspects particuliers selon le système de cours à option ;
2. De se tenir informé(e)s des évolutions divergentes ou convergentes de la jurisprudence et de la doctrine relatives à une législation encore essentiellement fédérale appliquée dans un État fédéré ;
3. D'acquérir la maîtrise des mécanismes de l'interaction entre droit national et droit supra- et international qui caractérise particulièrement ce domaine juridique ;
4. De développer, en alliant rigueur scientifique et sens critique, les savoir-faire pratiques qui mettent en œuvre les acquis en vue de la prévention et de la résolution des différends, y compris dès le stade de l'élaboration des normes ;
5. De s'adapter pour ce faire à une méthode d'enseignement interactive, combinant travail personnel et collectif, cours théoriques et séminaires pratiques, animés par des enseignant(e)s qui ensemble offrent un éventail d'expériences académiques et professionnelles ;
6. De s'intégrer à une heureuse tradition de dialogue avec ces enseignant(e)s et d'entraide parmi les étudiant(e)s ;
7. D'aiguiser « en marchant » leur goût pour la recherche théorique et appliquée dans un domaine qui ouvre sans cesse de nouvelles perspectives à explorer ;
8. De se rappeler toujours que la régulation sociale n'a pour fonction que d'assurer le mieux-vivre de la société et de chacun de ses membres, et que son étude et sa pratique n'ont de sens que dans le but de contribuer à cette fonction.